

LES PRIERES APRES LA MESSE

AVEC plusieurs journaux religieux, nous publons l'avertissement suivant, relatif aux prières après la messe.

Léon XIII les a composées spécialement en vue des besoins de notre temps. Et pour que tous s'y appliquent davantage, il a attaché à ces prières 300 jours d'indulgence chaque fois, à condition que les fidèles les récitent avec le prêtre.

Sont-elles bien nombreuses les paroisses où le peuple s'unit ainsi au prêtre dans la récitation de ces prières ?

Et pourtant, en-dehors même des indulgences, ces prières font partie désormais du *culte officiel* de l'Eglise, et revêtent, par ce fait même, aux yeux de Dieu une toute autre valeur que n'importe quelle prière privée, que réciteraient en ce moment les fidèles.

Pourquoi faut-il que ces derniers, dans trop de paroisses, quittent déjà l'église pendant que le prêtre dit ces prières ?...

Voilà plus de quinze années que les prières à la Très Sainte Vierge et à saint Michel, et maintenant au Sacré-Cœur, sont obligatoires dans l'Eglise, au sens indiqué par le pape, et en beaucoup d'endroits les fidèles n'y prennent aucune part. N'oublions pas que les exercices religieux prescrits par l'autorité ecclésiastique ont une efficacité incomparablement plus grande que les dévotions particulières.

AUX PRIERES

M. l'abbé L.-W. Leclair, p. s. s., décédé à Montréal.

Sœur Marie-Alice Lefebvre-Saint-Camille, des Sœurs de la Charité de l'Hôpital-Général de Montréal, décédée à Montréal.

Sœur Marie de Saint-Nazaire, née Julie Jutras, religieuse choriste, des religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur, décédée à Montréal.